

53^e année.

N^o 9-10. Septembre-Octobre 1942

LA SOURCE

ORGANE DE

*L'ÉCOLE NORMALE ÉVANGÉLIQUE
DE GARDES-MALADES INDÉPENDANTES
FONDÉE EN 1859*

*ET DEVENUE EN 1923
ÉCOLE ROMANDE DE GARDES-MALADES
DE LA CROIX-ROUGE*



ADMINISTRATION : LA CONCORDE
LAUSANNE
31, RUE DES TERREAUX

Abonnement.

Prix : 5 fr. par an. Le journal paraît mensuellement.

Rédacteur : Pierre Jaccard.

Comptes de chèques.

La Source, Lausanne : II. 2819 (journal, insignes, livret, etc. — Avenue Vinet 30).

Foyer Source-Croix-Rouge, Lausanne : II. 1015 (pour-cent, inscriptions, dons du 1^{er} août, etc. — Mlle H. Lecoultrre, Avenue Vinet 31).

Association de gardes-malades de La Source, Lausanne : II. 2712 (cotisations, Retraites populaires. — Mme Chapallaz, caissière, avenue de Beaulieu 45).

Assurances collectives de La Source, Lausanne : II. 3444 (Assurance-maladie, assurance vieillesse-invalidité. — Mlle H. Lecoultrre, secrétaire-caissière, avenue Vinet 31).

Avis aux infirmières non incorporées dans les formations d'E. S. M. ou d'Amb. chir.

L'insuffisance numérique et l'inégale répartition des infirmières diplômées, établies dans les arrondissements territoriaux 1 et 10, ont engagé les autorités militaires de ces arrondissements à s'adresser par circulaire aux gardes-malades non incorporées, pour raisons diverses, dans les unités indiquées ci-dessus. On leur a demandé si elles accepteraient d'être rattachées à des formations territoriales ou gardes locales, à leur lieu de domicile ou même, éventuellement, loin de chez elles. Elles ne seraient appelées à servir qu'en cas de guerre.

Nous avons donné notre approbation à cette circulaire, en ce qui concerne les Sourciennes, aux conditions suivantes :

1. Le principe du service volontaire reste sauvegardé. Aucune obligation de service ne peut être imposée à une Sourcienne par une autorité autre que la Croix-Rouge et La Source.

2. Le droit reste réservé à La Source de rappeler, en tout temps, pour nos contingents d'E. S. M., toute Sourcienne qui aurait été engagée pour les besoins des arrondissements territoriaux 1 et 10. En effet, les engagements de La Source à l'égard de la Croix-Rouge peuvent nous obliger à faire appel à toute Sourcienne valide, même à celles qui seraient ainsi « prêtées » aux formations territoriales.

A la suite de ces arrangements, plusieurs Sourciennes de la région d'Aigle, Leysin, Ollon, Villars et Bex, dispensées jusqu'ici du service actif pour raisons diverses, ont été attachées à des gardes locales, avec notre approbation et de leur plein gré. Pour nos contrôles, nous prions toutes les Sourciennes qui auraient reçu déjà depuis quelque temps de telles incorporations de bien vouloir nous en aviser.

LA SOURCE

SOMMAIRE : Non point laïques, mais fidèles. — Exactitude, discrétion, tenue. — Nouvelles de l'Ecole. — Cours de préparation au diplôme d'infirmière-visiteuse. — L'Hôpital cantonal de Genève. — Questions professionnelles. — Les aides médico-sociales en France. — Nouvelles diverses. — Faire-part. — Réunions de Sourciennes. — Association. — Calendrier. — Adresses.

JOURNÉE DE LA SOURCE

18 juin 1942.

NON POINT LAIQUES, MAIS FIDÈLES

Allocution de M. P. JACCARD, directeur de La Source.

Après avoir parlé des diaires, l'apôtre Paul écrit : *Les femmes, de même, doivent être honnêtes, non médisantes, sobres, fidèles en toutes choses.*
(I Tim. 3 : 11.)

...L'an dernier, j'avais proposé ce mot d'ordre : *indépendantes, mais solidaires*. Cette année, je voudrais demander aux nouvelles diplômées, comme à toutes les Sourciennes, d'être des gardes-malades fidèles, mais point laïques. Expliquons-nous.

De plus en plus souvent, aujourd'hui, on applique aux infirmières indépendantes l'épithète de laïques pour les distinguer des religieuses catholiques et des diaconesses protestantes. Il est fâcheux que cet usage s'établisse ainsi, car l'appellation de laïque est non seulement équivoque, mais fausse.

Ce terme prête d'abord à de regrettables confusions. En effet, il tend à prendre de nos jours une signification nouvelle, bien éloignée de ce qu'imaginent et veulent être les Sourciennes. L'Etat laïque, la morale laïque, l'école laïque ont inculqué à des générations d'enfants, en France notamment, des notions et des sentiments toujours plus hostiles à l'égard de la religion. On ne s'est pas contenté d'exclure Dieu de l'école et de l'Etat, par souci de neutralité confessionnelle, mais on a proposé à la jeunesse une conception matérialiste de la vie et de l'homme qui est devenue véritablement une religion. C'est ce laïcisme qui a donné au mot laïque un sens nouveau dont le caractère agressif est toujours plus marqué. Laique signifie aujourd'hui, pour beaucoup de gens, anti-clérical et même anti-chrétien.

On peut comprendre, dans une certaine mesure, la réaction de ceux qui clamaient naguère : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ». Mais ces révoltés sont tombés d'un excès dans un autre. Le laïcisme a fait autant de mal, en tout cas, que le cléricalisme. On l'a répété maintes fois, en France, depuis deux ans : l'une des causes morales de la défaite se trouve certainement dans ce laïcisme fanatique qui a empoisonné la vie française au cours des quarante premières années de notre siècle. Sans doute, personne parmi nous ne songe à obéir aux mots d'ordre du laïcisme. Prenons garde toutefois de ne pas nous solidariser, aux yeux des gens mal informés, avec cette conception laïque du monde qui est contraire à l'esprit même de La Source. Prenons garde à la puissance suggestive des mots. Il n'est pas facile de séparer laïque et laïcisme, de se dire laïque tout en prétendant éviter le laïcisme. De telles distinctions ne sont généralement pas comprises. Le plus simple est de ne conserver que la qualification d'infirmières indépendantes, qui n'est

peut-être pas entièrement satisfaisante, mais qui est au moins exacte.

Quant au terme de laïque, il n'est pas seulement équivoque, mais il est contraire à l'esprit même de l'Evangile. Dérivé du mot grec *laos*, qui signifiait à l'origine le troupeau et qui servit à désigner le commun peuple, le mot laïque introduit dans la pensée une opposition, entre le sacerdoce et la foule, qui est étrangère au Nouveau Testament. Cette opposition est d'origine païenne : elle découle de la distinction entre le profane et le sacré qui caractérise toute la pensée antique, mais dont le christianisme nous a heureusement délivrés. Dans une de ses odes, le poète latin Horace a dit avec la plus rude franchise ce que les chefs de la société romaine, qui détenaient à la fois le pouvoir temporel et le pouvoir religieux, pensaient secrètement :

Odi profanum volgus et arceo

« Je hais le peuple profane et je l'écarte ». Ce peuple profane, c'est le *laos* des Grecs, la plèbe des Latins, la foule des laïques, des exclus, des bannis. Il faut savoir cela pour comprendre toute la portée du message chrétien qui proclame l'amour de Dieu pour toute créature de bonne volonté et qui demande aux hommes ces choses véritablement inouïes dans l'Antiquité : la fraternité humaine, la miséricorde et la charité. A l'*Odi profanum volgus* du paganisme, le christianisme évangélique a répondu par le cantique de Noël : *Adeste fideles*, Venez fidèles.

Mais comment, dira-t-on, se fait-il que le terme païen de laïque ait pénétré dans l'Eglise et qu'il soit devenu courant jusque dans nos paroisses protestantes ? Il faudrait du temps pour raconter l'histoire de cette véritable aberration du sens chrétien. Nous dirons seulement qu'au cours des premiers siècles déjà, nombre de notions et de pratiques

païennes s'introduisirent dans l'Eglise à la faveur de compromis ou de malentendus. Très tôt, les prêtres et les évêques, qui n'étaient à l'origine que des Anciens et des Superviseurs, crurent devoir réclamer des priviléges semblables à ceux que détenaient les sacrificeurs israélites et les *sacerdotes* païens. Les vœux réclamés des clercs, c'est-à-dire des « gens d'Eglise » (moines ou prêtres), dressèrent une barrière infranchissable entre le clergé et ceux qu'on nomma laïques, en reprenant la lettre et l'esprit du paganisme antique. Le vin de la Cène fut réservé aux clercs et refusé aux laïques. De multiples distinctions verbales écartèrent ces derniers, toujours davantage, des sanctuaires chrétiens. L'Eglise revenait aux sentiments orgueilleux d'Horace : « J'écarte le peuple profane ».

C'est contre ce sacerdotalisme, contraire à l'esprit de l'Evangile, que la Réforme s'est dressée en tout premier lieu. Là se trouve le centre du débat au XVI^e siècle. Ce que Luther a voulu, c'est rendre à la masse des fidèles le libre accès à la Parole et à la Grâce divines, en supprimant tous les obstacles que des siècles de lente déformation avaient dressés sur le chemin des « laïques ». Le sens profond de la Réforme est dans cette revendication de l'égalité de tous les croyants devant Dieu. Dans son *Discours à la Noblesse chrétienne de la nation allemande*, Luther a clairement exprimé son propos en parlant de la triple muraille que l'Eglise avait dressée pour retenir la vérité captive. Le principe de la Réforme, c'est le sacerdoce universel, tel qu'il apparaît dans le Nouveau Testament. Or l'obéissance à ce principe impliquait nécessairement l'abandon de la distinction entre les laïques et le clergé qui faisait le fond de la pensée, du rite et de l'organisation de l'Eglise au moyen âge.

Mais les protestants perdirent souvent la compréhension des principes fondamentaux de la Réforme. Un retour se fit

dans les Eglises protestantes vers cette distinction de classe entre ecclésiastiques et laïques dont les Réformateurs avaient contesté avec raison la légitimité. Le terme de laïque, qui aurait dû disparaître du vocabulaire protestant, reprit toute sa faveur, si bien qu'aujourd'hui on se met à l'appliquer particulièrement aux gardes-malades indépendantes. C'est que l'institution des maisons de diaconesses, dont on fête maintenant le centenaire, à bien juste titre, en Allemagne, en France et en Suisse, a eu certaines conséquences imprévues, notamment de rendre populaire à nouveau la distinction médiévale entre ceux qu'on dit « dans le monde » et ceux qu'on déclare « hors du monde ». La restauration, sous une forme d'ailleurs limitée, et dans un esprit nouveau, des trois vœux du moyen âge : le célibat, la pauvreté et l'obéissance, n'alla pas sans créer des malentendus. Dans la conception du ministère pastoral également, un certain cléricalisme s'est manifesté dans les Eglises protestantes, contre lequel de nombreux auteurs se sont élevés récemment.

En effet, l'Ecriture n'enseigne nulle part que les chrétiens doivent être séparés en deux classes : les ecclésiastiques et les laïques, les uns qui seraient hors du monde et les autres dans le monde. En réalité, tous les chrétiens, quels qu'ils soient, sont à la fois dans le monde, par leur appartenance à une société terrestre dont ils ne sauraient se séparer, et hors du monde, en ce sens qu'ayant cru au seul Sauveur Jésus-Christ, ils sont, selon l'expression de saint Paul, citoyens des cieux. Tous les chrétiens sont, à proprement parler, des prêtres, ainsi qu'il est dit à maintes reprises dans l'Apocalypse et dans l'Epître de Pierre : « Edifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce... vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis, afin que

vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière... » (I Pierre 2 : 5-9).

Tous les chrétiens sont également appelés à témoigner de leur foi, à rendre grâces à Dieu et à servir leur prochain. Il n'y a pas de classes séparées dans la communauté chrétienne : à proprement parler, tous sont ecclésiastiques, s'ils sont membres de l'Eglise, croyants et disciples de Jésus-Christ. La seule distinction qui se justifie, c'est celle qui parle de pasteurs et de fidèles. Ces deux termes ne sont pas exclusifs comme le sont les vocables « ecclésiastique » et « laïque ». Il ne s'agit pas d'une distinction de classe, mais d'une simple différence de fonctions. Les pasteurs sont littéralement les bergers. Ils ne sont rien d'autre que des bergers, des conducteurs spirituels. En effet, l'Eglise a besoin d'être conduite par des hommes ayant consacré leur vie à cette tâche de direction et d'édition du peuple de Dieu. Mais leur consécration n'en fait rien de plus que des fidèles ; elle les rend seulement plus responsables, à cause de leurs engagements solennels.

D'autre part, il est nécessaire que des femmes se consacrent au soin des malades, spécialement dans les hôpitaux. La vocation à ce ministère demande beaucoup de cœur et un véritable oubli de soi. Exige-t-elle nécessairement l'abandon de la liberté d'action, du droit de recevoir un salaire et de la possibilité de fonder un foyer ? Nous ne le pensons pas. De tels renoncements sont affaire individuelle : à certaines personnes — pasteurs, missionnaires, gardes-malades, évangélistes, etc. — Dieu peut demander des sacrifices exceptionnels (c'est le sens de la vocation du jeune homme riche, dont on ne saurait généraliser la portée). Répondant à une vocation exceptionnelle, les diaconesses ont leur place éminente dans le service des pauvres et des souffrants. Leur ministère n'exclut toutefois pas celui des gardes-malades

indépendantes, dont la vocation particulière n'est pas moins importante pour l'ensemble de la communauté. La consécration spéciale que les diaconesses reçoivent de l'institution qui les a formées leur confère une grande responsabilité et les engage plus étroitement que les gardes indépendantes. Il n'en reste pas moins que celles-ci ne sont pas plus « laïques », à proprement parler, que les diaconesses ne sont « ecclésiastiques ». Les unes comme les autres sont, au même titre, des fidèles — dans la mesure où elles sont attachées à Christ et obéissantes à sa Loi.

C'est ici qu'il faut reprendre le texte de l'Epître de Pierre, lettre adressée à tous les chrétiens, sans exception de personne et sans distinction de classe ou de fonction : « Vous êtes un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière ».

Sacerdoce et dignité royale pour tous les chrétiens, mais aussi responsabilité et devoir d'annoncer pour tous les chrétiens. Si les pasteurs ne sont rien de plus que les fidèles, les fidèles ne sont rien de moins que les pasteurs. Une garde-malade chrétienne ne saurait se soustraire aux devoirs moraux et spirituels de sa vocation. Il ne faut pas que certaines d'entre elles disent : « Je ne suis pas diaconesse, je n'ai pas de ministère à remplir, car je suis une simple laïque ». Rien n'est plus contraire à la lettre et à l'esprit de l'Evangile que cette manière de penser, que l'on retrouve trop souvent, dans d'autres situations, chez les fidèles de nos Eglises. Sans doute, l'humilité est une vertu chrétienne, mais cette humilité ne doit pas servir de prétexte à éluder nos devoirs religieux, à l'égard des malades notamment. Certes, il ne s'agit pas de parler patois de Canaan ou de prendre une attitude sévère. C'est simplement et joyeusement qu'il nous est demandé de témoigner de notre foi et d'encou-

rager les autres. On connaît le cantique, souvent chanté à La Source :

*C'est mon joyeux service
D'offrir à Jésus-Christ
En vivant sacrifice
Mon corps et mon esprit.*

Ce cantique, qui porte le titre *Consécration*, s'adresserait-il seulement aux pasteurs, aux missionnaires ou aux diaconesses ? Assurément non : il s'adresse à tout croyant, à tout fidèle, à tout disciple de Jésus-Christ. C'est cela précisément qui distingue le christianisme de toutes les autres religions : alors que celles-ci constituent des castes sacerdotales, l'Evangile donne à tout fidèle le « sacerdoce royal » pour qu'il témoigne du privilège qu'il a reçu.

Nous voici conduits à notre conclusion : ne vous faites pas appeler laïques. Il y a longtemps, en effet, que des voix autorisées ont demandé qu'on n'emploie plus ce terme dans nos Eglises protestantes et qu'on ne garde, pour désigner le peuple de l'Eglise, que le beau nom de fidèle, seul authentiquement chrétien. Pour ma part, il y a des années que j'ai banni le mot laïque de mon vocabulaire. Je voudrais que les Sourciennes y renoncent aussi. En effet, en se disant laïques, elles contribuent à faire vivre une opposition fausse et malheureuse. Elles perpétuent l'équivoque du laïcisme et peuvent faire croire que La Source est une institution laïque, ce qu'à Dieu ne plaise car cela voudrait dire « profane » ou « anti-chrétienne ». En effet, La Source n'est ni laïque ni ecclésiastique ; c'est une école indépendante des Eglises comme de l'Etat, mais évangélique par son inspiration. C'est à ce titre particulier qu'elle vous demande d'être et de rester toujours des gardes-malades *fidèles*. Cela paraîtra peu de chose à ceux qui sont assoiffés d'héroïsme, mais

c'est pourtant beaucoup, si l'on prend au sérieux les exigences du Christ.

Le mot fidèle revient souvent dans l'enseignement du Sauveur ; il y est fait maintes fois allusion à des serviteurs, des administrateurs, des disciples fidèles. L'étude de ce mot, dans la Bible entière, est l'une des plus instructives qui soient. Le fidèle, c'est d'abord, dans l'Ancien Testament, celui qui se soumet à une discipline : le serviteur fidèle obéit à son maître. C'est ensuite l'homme qui tient parole, qui ne trahit pas l'alliance conclue, la foi jurée. C'est, d'une manière plus générale, celui qui ne se laisse pas détourner de sa voie, qui ne cède pas aux tentations, sur qui l'on peut compter, en qui l'on peut avoir foi. A cet homme fidèle, l'Ancien Testament promet la bénédiction divine. « Le juste vivra par sa fidélité », dit Habacuc, résumant dans cette formule tout l'enseignement des prophètes.

Mais après l'Ancien vient le Nouveau Testament : l'Evangile, sans abolir les enseignements des prophètes, ajoute un sens nouveau à cette loi de fidélité. C'est saint Paul qui a exprimé cela de la façon la plus nette dans l'Epître aux Romains : « Je n'ai point honte de l'Evangile, car il est la puissance de Dieu pour le salut de tout croyant, du Juif premièrement, et aussi du Grec ; parce que dans cet Evgangile est révélée la justice de Dieu qui s'obtient par la foi et qui conduit à la foi, ainsi qu'il est écrit : « Le juste vivra par la foi » (I : 16-17).

On voit que l'apôtre, citant le prophète Habacuc, substitue le mot foi au mot fidélité. Plus exactement, il étend les limites de la fidélité jusqu'à la foi, c'est-à-dire à la parfaite confiance en Dieu. En effet, un peu plus loin, saint Paul conclut son exposé par cette admirable parole de confiance : « Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ ».

Des gardes-malades fidèles, ce sont des femmes en qui on peut avoir confiance, qui sont attachées à un devoir, bien plus, à une véritable foi. Celle-ci les dépasse, les entraîne, donne à leur carrière un but, à leur travail un sens, à leur profession la vraie grandeur. De telles gardes-malades, La Source en a compté et en compte toujours beaucoup. Aujourd'hui, une nouvelle volée de jeunes Sourciennes entre dans la carrière, reprend son indépendance, mais se charge de responsabilités. Notre prière, c'est qu'elles soient toutes des gardes-malades *fidèles* — fidèles à leur Ecole, à l'idéal que celle-ci leur a proposé, fidèles dans leur travail et dans leur vie personnelle, fidèles à Dieu et à sa volonté sainte, fidèles enfin dans ce sens chrétien qui dépasse tous les autres : fidèles, c'est-à-dire fermement établies sur la foi évangélique, la seule foi qui justifie, qui sauve et qui fait vivre. C'est ainsi qu'elles auront, dans l'accomplissement de leur tâche, ce bien suprême que l'apôtre nomme « la paix avec Dieu ».

EXACTITUDE, DISCRÉTION, TENUE

Allocution du Dr Léon Picot, président du Conseil d'Ecole de La Source.

Du 1^{er} juin 1941 au 1^{er} juin 1942, trente-deux élèves de La Source ont passé avec succès l'examen du diplôme. Ces lauréates se répartissent comme suit, quant à leur origine : 17 Vaudoises, 4 Bernoises, 4 Genevoises, 2 Neuchâtelaises, 1 Valaisanne, 1 Zurichoise, 1 Schaffhousoise, 2 étrangères. Quant à leur domicile, elles venaient de : Vaud : 19, Genève : 7, Neuchâtel : 2, Jura bernois : 2, Valais : 1, Suisse allemande : 1.

Nous ne pouvons pas distribuer trente-deux rouleaux aujourd'hui. L'un est déjà en Turquie sous le bras heureux de M^{me} Denyse Amaudruz ; les titulaires d'autres parchemins sont parties pour le front de l'Est ou au service militaire. Nos pensées vont vers elles en ce jour de fête.

Avant de vous remettre vos diplômes tant souhaités, permettez-moi, Mesdemoiselles, de formuler quelques réflexions. Un vieux médecin a dit de la médecine que c'était une profession sublime, mais un fichu métier. Les infirmières pourraient en dire autant, sauf que le métier est encore plus dur pour elles que pour le médecin ; il faut une âme encore plus consacrée pour rendre sublime cette profession.

Votre métier n'est pas facile techniquement, il est fatigant physiquement, il est humble socialement, il est souvent triste dans ses circonstances, il n'est jamais enrichissant au point de vue pécuniaire, il demande des qualités rares à tous égards. Mais vous avez choisi ce métier parce que vous avez entrevu au-dessus le sublime de la profession. Pas une parmi vous, j'en ai la certitude, n'est entrée à l'Ecole de La Source sans être mue par des convictions chrétiennes, des aspirations élevées et le désir de se sacrifier à un idéal.

Au cours de vos trois ans d'études à La Source, vous avez été instruites de la façon la plus complète possible dans la technique de votre métier, vous avez été rendues attentives aux qualités morales et spirituelles que vous deviez corriger ou développer en vous. Je voudrais, avant de vous laisser partir dans le vaste monde, placer trois recommandations devant vos cœurs tout particulièrement ouverts en ce jour de délivrance, de fête et de joie. Je vous demanderai de garder ces trois mots : *exactitude, discréption, tenue*.

Exactitude : Mon maître, César Roux, dont vous ne contesterez pas qu'il puisse être pris comme modèle, aimait

répéter cette formule : « Tout ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait ». Dans tous les métiers, la précision, la minutie, le bel ouvrage sont de rigueur. Mais n'oubliez jamais que ce que vous faites, ce n'est pas pour vous que vous le faites, mais pour un autre, et un autre amoindri, affaibli par la maladie. Il n'est pas honnête de bâcler n'importe quel ouvrage, il est odieux de faire un tort quelconque à un malade. Vis-à-vis d'eux, il n'y a pas de petits devoirs, d'accommodements avec sa conscience, de demi-mesures. Sauf dans les peuplades sauvages ou dans celles qui sont retournées à la barbarie, partout, le malade est un être sacré. Soyez donc exactes jusque dans les plus petits détails.

Discretions : Je ne veux pas vous parler du secret professionnel concernant la maladie de vos malades. Je crois que là-dessus vous êtes au clair et que cela va tellement de soi qu'il n'est pas besoin d'insister. Ce que je veux rappeler aujourd'hui, c'est une discréption moins solennelle et que trop souvent le désir de briller et de vous rendre importantes, ou la vanité et même un instinct égoïste vous poussent à enfreindre. Il y a d'abord la discréption dans le verbe : sachez ne pas trop causer, ne pas « batoiller », selon la jolie expression vaudoise. Je sais qu'il y a des malades qui aiment à s'entretenir continuellement avec leur entourage et qui s'ingénient à faire parler leur garde pour lui extorquer plus ou moins habilement et pêle-mêle des secrets de beauté, des cancans sur des voisines, des précisions sur la maladie d'une connaissance et des éclaircissements sur telle théorie médicale. Apprenez à faire taire discrètement votre malade par des réponses poliment évasives, ou plutôt, obligez-la à mieux diriger ses pensées et à remplir utilement ses heures d'oisiveté. Soyez discrètes dans votre exubérance de vie, de jeunesse et d'enthousiasme. Soyez discrètes dans l'expression de vos désirs, de vos envies : il est tant de façons d'être

indiscrètes en laissant entendre que tel objet manque à votre garde-robe, que tel chocolat vous tente, que tel livre vous intéresserait. Soyez heureuses du moindre petit cadeau qui manifesterait une gratitude spontanée, ayez honte de suggérer cette gratitude. Soyez enfin discrètes dans l'expression de vos convictions les plus chères et les plus sacrées. Votre amour chrétien pour les malades doit être senti par eux et non leur être infligé ou imposé.

Tenue enfin : Jusqu'à votre entrée à La Source et pendant un certain temps encore, vous avez été des enfants, des écolières, des irresponsables. Depuis quelques années déjà, vous ne vous appartenez plus tout à fait. Vous faites partie de la famille des gardes-malades, vous portez un uniforme et des insignes, vous êtes une partie d'un tout. Pendant longtemps, vos actes n'étaient qu'à vous ; maintenant ils engagent toutes vos sœurs les infirmières. Il ne vous est désormais plus permis de faire des gamineries d'écolières ; vous n'êtes plus dans le milieu heureux de la famille ou de l'école où tout le monde connaît vos intentions et votre valeur. Vous êtes lancées dans un monde où ne règne pas toujours l'esprit du bien. Vos moindres actes seront jugés, pesés, interprétés de façon pas toujours équitable. Vos peccadilles seront portées au déficit non seulement de votre compte, mais de toute la communauté des gardes-malades. Telle attitude qui vous paraît anodine parce que vous n'y mettez nulle intention maligne sera tout de suite jugée avec sévérité à votre dam et reportée avec acrimonie sur toutes les infirmières. Dans les hôpitaux et les cliniques, vous ne serez plus à la bonne vieille Source où votre exubérante jeunesse n'effarouche que vos infirmières-chefs prêtes à tout pardonner. Il y aura là des diaconesses et des infirmières d'autres écoles, qui ne manqueront pas de sévérité à votre égard, du personnel subalterne que la jalouse peut rendre injuste et ten-

dancieux, des médecins exigeants qui ignorent votre âge et vos antécédents, des malades pénibles et, partout, des hommes vicieux qui ne savent pas ce que c'est que le respect.

Je veux avertir tout spécialement celles qui auront le bonheur et l'honneur de servir à l'armée. Celles-là ne doivent pas oublier en tout premier lieu qu'elles seront quelques femmes isolées au milieu d'hommes de toutes classes, ayant reçu les formations les plus diverses, y compris les pires. A l'armée, un manque de tenue de votre part sera imputé non seulement à votre école, à votre profession, mais à votre qualité de femme. Les malédictions, les jugements sévères et injustes qui tomberont sur vous, par votre faute, toucheront aussi vos sœurs. C'est injuste, tout cela, mais c'est la vie que vous allez affronter. Il faut que vous soyez averties : le chemin à parcourir doit monter, tendant vers le haut, mais nul ne peut empêcher qu'il soit semé de rudes cailloux et bordé d'épines acérées. Puissiez-vous ne pas trop vous heurter aux premiers ni vous déchirer trop profondément aux secondes. Pour cela, gardez les enseignements reçus ici : on vous a appris la technique du métier, on vous a averties des dangers de la route, on vous a montré d'où vous vient le secours. Puissent les prières et les vœux dont vous êtes aujourd'hui l'objet s'accomplir heureusement tout au long de votre carrière. Que la joie du travail bien fait, le bonheur de servir et l'émotion de sentir la gratitude des malades que vous aurez soulagés remplissent toute votre vie. Notre émotion est grande en vous voyant partir : nous voudrions placer dans votre bagage tant de choses. Avec ce diplôme nous vous apportons l'expression de tous les sentiments d'affection et d'estime que vous portent vos maîtres, vos aînées et les autorités de La Source !

NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Examens.

Quinze élèves ont réussi, le 26 août, leur premier examen de stagiaires. Le lendemain, sept de leurs aînées ont subi avec succès l'examen de fin d'études et ont obtenu leur diplôme. Ce sont M^{lles} *Alice Badan, Lucie Grand, Betty Siegrist, Antoinette Pabud, Isaline Waridel, Marie Weber, Ida Willi.*

Nouvelles élèves.

Au 1^{er} septembre : M^{lles} *Stella Baumgartner*, venant de Lausanne, *Berthe Bonjour*, de Lignières (Neuchâtel), *Janick Dürler*, de Genève, *Yvonne Favre*, de Malleray, *Arlette Gentil*, de Lausanne, *Frieda van Houten*, de Hollande, *Marcelle Margot*, de Lausanne, *Raymonde Ménétréy*, de Pailly, *Léa Peretzmann*, de Genève, *Simone Roulet*, de la Tour-de-Peilz, *Françoise Tappy*, de Lausanne. — Externes : M^{lles} *Jenny Iselin*, de Bâle, *Lucienne Oyex*, de Lausanne, et *Anna Saurer*, de Schiers (Grisons).

Sur sa demande, M^{lle} *Henriette Iselin*, externe, a été autorisée à poursuivre ses études comme élève régulière.

Démissions.

Nous avons enregistré, pour des raisons diverses, la démission de M^{lles} *Paulette Multone, Gertrude Hohenemser, Sophie Delafoge et Mina Campiche.*

Placements de stagiaires.

Bex : *I. Szwarcbaum* ; Genève : Clin. chir. : *V. Henchoz et S. Porret* ; Clin. inf. : *M. Amiguet* ; Clin. gyn. : *L. Etter et N. Béguin* ; La Chaux-de-Fonds : *M. Charmillot* ; Hospice orthopédique : *Y. Jaton* ; Lavaux : *H. Kessi et A. Baumann* ; Leysin, Beau-Site : *B. Pointet* ; Nestlé : *M. Bollier*,

*A. Morier-Genoud, Ch. Ziegler et H. Gilgen ; Payerne :
A. Serra ; Vevey, Le Samaritain : D. Desoches.*

Un anniversaire.

Il y a eu cinquante ans, le 3 septembre, que M^{me} *Eva Rouffy* est sortie de La Source, après y avoir fait son cours. Infirmière-chef à la clinique en 1893, M^{me} Rouffy a fait ensuite l'apprentissage de sage-femme à la Maternité de Lausanne. Elle a pratiqué à La Source pendant quarante ans où elle fut la collaboratrice et l'amie de nos infirmières-chefs. De Prilly, où elle vit dans une paisible retraite, elle vient souvent nous faire visite à l'Avenue Vinet. Nous lui adressons nos félicitations, nos vœux et l'expression de notre respectueux attachement.

**COURS DE PRÉPARATION AU DIPLOME
D'INFIRMIÈRE - VISITEUSE**

De nombreuses infirmières, appartenant à plusieurs écoles ou associations, se sont inscrites pour ce cours spécial qui aura lieu à La Source, du 2 novembre au 12 décembre. La publication du programme ayant été retardée, les délais d'inscription sont prolongés jusqu'au 20 octobre. Les candidates recevront des instructions spéciales au sujet des logements, etc. Le prix des deux repas, de midi et du soir, à La Source, est fixé à 3 francs.

On trouvera ci-dessous le programme des cours. Les leçons seront données à l'Auditoire de La Source, le matin de 9 h. à midi. L'horaire sera publié à la fin d'octobre. En même temps, connaissance sera donnée de la liste des établissements et institutions que les élèves visiteront l'après-midi pendant le mois de novembre. Ces visites seront sus-

pendues en décembre pour laisser aux candidates le temps de se préparer à leurs examens. Un séminaire de prévoyance et d'assistance sociales, dirigé par M^{me} L. Comte, docteur en droit, occupera les fins d'après-midi pendant les deux dernières semaines.

Toutes les infirmières-visiteuses diplômées, sans distinction d'école, sont invitées à assister gratuitement aux cours du matin pendant les six semaines. Elles pourront ainsi se perfectionner dans leur spécialité. D'autre part, les cours des deux premières semaines, qui porteront sur des sujets d'intérêt général, pourront être suivis sans frais par toutes les Sourciennes diplômées.

PROGRAMME DES COURS.

I. *Questions médicales et médico-sociales.*

| | |
|--|------|
| 1. Médecine sociale | 6 h. |
| M. le Dr A. GUISAN, médecin de La Source. | |
| 2. Hygiène de la femme | 4 h. |
| Le cancer au point de vue social | 1 h. |
| M. le Dr H.-C. KRAFFT, chirurgien de La Source. | |
| 3. Hygiène, alimentation et maladies du nourrisson | 8 h. |
| M. le Dr L. EXCHAQUET, médecin de l'Hospice de l'Enfance. | |
| 4. Tuberculose chirurgicale. | 2 h. |
| M. le Dr L. PICOT, chirurgien de l'Hospice de l'Enfance. | |
| 5. Tuberculose médicale | 3 h. |
| M. le Dr A. VUITHIER. | |
| 6. Les dermatoses et les maladies vénériennes au point de vue social | 3 h. |
| M. le Dr R. ASSAL. | |
| 7. Les diverses formes de rhumatismes. | 3 h. |
| M. le Dr ED. BALISSAT. | |
| 8. Théorie et pratique de la désinfection | 3 h. |
| M. le Dr E. BACH. | |

9. La question sexuelle 2 h.
M. le Prof. Dr M. MURET.
10. L'orthopédie au point de vue social. 2 h.
M. le Prof. Dr P. NICOD, directeur de l'Hospice orthopédique.
11. L'I.-V. et les gens qui voient mal. 2 h.
M. le Dr E. BOURQUIN.
12. L'I.-V. et les gens qui entendent mal 2 h.
M. le Dr R. TUSCHER.
13. Hygiène de l'habitation urbaine et rurale 2 h.
M. le Dr W. FRANCKEN.
14. Dentition et maladies générales. 2 h.
M. G. FERRARI, méd.-dent.
15. Les diverses origines de l'anémie 1 h.
M. le Prof. Dr A. VANNOTTI.
16. Les stupéfiants et sédatifs 1 h.
M. le Dr J.-S. CART.
17. L'alcoolisme comme maladie. 1 h.
M. le Dr M. BURNIER.
18. Les régimes dans les diverses maladies. 2 h.
M. le Dr L. GALLANDAT.
19. Hygiène alimentaire pratique 4 h.
M^{mes} MELLET et DELARAGEAZ.
20. Les méthodes de traitement à Cery 1 h.
M. le Prof. Dr STECK, directeur de l'Asile d'aliénés de Cery.
21. Psychologie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. 2 h.
Hygiène mentale 3 h.
M. le Dr L. BOVET, chef du service médico-pédagogique de l'Etat.

II. *Questions juridiques, sociales et professionnelles.*

22. Notions de droit 3 h.
M. ED. KRAFFT, Dr en droit.

23. Législation sanitaire cantonale 1 h.
M. le Dr F. PAYOT, chef du Service sanitaire cantonal.
24. Dispositions législatives concernant le travail antituberculeux des I.-V. 2 h.
Rapports entre I.-V. et médecins 1 h.
M^{me} Ch. OLIVIER, Dr en médecine.
25. Les enfants difficiles et délinquants 2 h.
Le droit tutélaire. 1 h.
La protection de l'enfance 2 h.
Le droit de famille 3 h.
M. M. VEILLARD, Dr en droit, Président de la Chambre pénale des mineurs.
26. La tâche du médecin scolaire. 1 h.
M. le Prof. Dr J. WINTSCH.
27. Les fiches, théorie et pratique 1 h.
M^{me} M. NICATI, Dr en médecine.
28. Les assurances : maladie, accidents et Suval, vie et vieillesse 4 h.
M. le Dr P. POCHON.
29. Caisses de compensation, secours militaires et assurance-chômage 1 h.
M. M. HALDY, directeur des Retraites populaires.
30. Les assurances sociales et les médecins 1 h.
M. le Dr H. CURCHOD, directeur de l'Hôpital Sandoz.
31. Pro Juventute et les Institutions pour enfants . . . 2 h.
M. J.-H. GRAZ, directeur de Pro Juventute.
32. Les Gouttes de lait 1 h.
M^{me} V. VULLIET, Dr en médecine.
33. L'alcoolisme au point de vue social 2 h.
M. J. BALMAS, secrétaire du Cartel romand H.S.M.
34. Pro Infirmis 1 h.
M^{me} S. GAVIN, secrétaire de Pro Infirmis.
35. La tâche de l'I.-V. scolaire. 1 h.
M^{me} V. COURVOISIER, infirmière scolaire.
36. La tâche de l'I.-V. à la campagne. 1 h.
M^{me} H. DELACHAUX, infirmière-visiteuse.

37. Pratique de l'enquête dans les familles 1 h
M^{me} D. BORNAND, infirmière chef du Dispensaire
de La Source.
38. Travail administratif 2 h.
M^{me} M. JACCARD, lic. ès sc. sociales.
39. Questions de psychologie religieuse et de cure
d'âme. 4 h.
M. le Prof. P. JACCARD, directeur de La Source.
-
40. Séminaire de prévoyance et d'assistance sociales
(du 30 nov. au 11 déc., dès 16 h. 30). 15 h.
M^{me} L. COMTE, D^r en droit.
-

L'HOPITAL CANTONAL DE GENÈVE

Cet important établissement, auquel La Source s'intéresse beaucoup, vient de faire paraître son rapport pour l'exercice 1940. C'est un volumineux cahier qui donne une idée assez nette des tâches multiples et complexes qui incombent à la Commission administrative et au directeur, M. Henri Dubal.

Les divers bâtiments de l'Hôpital comptent 868 lits de malades, dont 156 lits à la Clinique chirurgicale et 138 lits à la Clinique infantile. Le prix de revient de la journée de malade a été de 10,1296 fr. contre 10,4069 fr. en 1939, soit en légère diminution du fait de l'augmentation de 16 816 journées de malades. L'allocation de l'Etat, fixée au début de l'exercice à 1 325 000 fr., a dû être portée à 1 405 000 fr. par un crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat pour permettre à l'Hôpital de boucler les comptes sans déficit. 9276 malades ont été reçus, contre 8619 en 1939. Cette augmentation est due surtout aux nombreux militaires hospitalisés. Le personnel administratif comptait, au 31 décembre 1940, un effectif de 397 employés, dont 54 Sourciennes (36 à la Clin. chir., 2 à la Maternité et 16 à la Clin. inf.), 70 diaconesses et aides, 22 élèves-stagiaires de l'Hôpital, 7 élèves sages-femmes, 6 infirmières et aides, 18 infirmiers et aides, 7 stagiaires-infirmiers, 1 diététicienne et 1 infirmière sociale.

Le service social prend chaque année plus d'extension. C'est ainsi que l'infirmière sociale eut à s'occuper en 1940, de 2051 cas, contre 1934 cas en 1939. Il fallut 8902 démarches diverses, visites ou lettres, pour résoudre toutes les questions. Des secours ont été procurés sous forme de billets CFF., transports gratuits d'autos, fournitures de lunettes, de prothèses diverses, de médicaments, paiements de loyers, bons d'épicerie, vêtements, etc. Des placements de malades ont été effectués dans 7 établissements du canton et 550 cas ont été transmis à d'autres institutions. La bibliothèque a distribué aux malades 10 595 livres, contre 9222 l'année précédente.

A la Clinique chirurgicale, 2152 malades ont été traités. Le Prof. Dr Albert Jentzer, les chirurgiens-adjoints et les assistants internes ont fait 1700 opérations.

A la Clinique infantile, sous la direction de M. le Prof. Dr Gautier et de ses assistants médicaux, nos Sourciennes ont soigné 826 enfants, dont 170 de 0 à 2 ans, 361 de 2 à 7 ans et 295 de 7 à 15 ans.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

On a pu lire, dans la Tribune de Genève du 13 mai 1942, la correspondance suivante qui est de nature à intéresser les infirmières :

Il y a peu de temps, en annonçant le décès d'un de nos éminents compatriotes, votre journal s'exprimait ainsi : « M. X., mort des suites d'une opération ». Peu importe ici le nom du défunt, peu importe la date. Je n'en veux qu'à ces quelques mots qui m'ont choqué, car ils déforment complètement la vérité. En outre, ils peuvent nuire au crédit que doit conserver la chirurgie dans le public.

J'ai été mêlé à cette triste affaire, non pas comme chirurgien, mais comme médecin et je vous demande la permission de l'exposer en quelques lignes. Il s'agissait d'un ulcère d'estomac qui, brusquement, avait perforé la paroi gastrique, permettant ainsi aux sucs digestifs et aux aliments d'inonder et d'infecter le péritoine. En pareilles circonstances, une péritonite généralisée se développe rapidement ; il n'est pas besoin d'être médecin pour comprendre la gravité de cette affection. Il n'y a qu'un moyen de conjurer le péril : suturer l'ulcère, nettoyer la cavité péritonéale et

la drainer. Cela entraîne bien entendu des risques ; cependant, les résultats de l'opération pratiquée dans les trois premières heures qui suivent l'accident sont généralement bons ; ils le deviennent de moins en moins lorsqu'on tarde à intervenir. Or, dans le cas particulier, il s'agissait d'un homme robuste et courageux qui a tout d'abord attribué ses souffrances à de la fatigue, à des rhumatismes et qui n'a alerté que tardivement son médecin, en sorte que le chirurgien n'a été appelé à intervenir que *vingt-deux heures après* le début des accidents.

Appelé en consultation, j'ai poussé à l'opération qui seule donnait encore *quelques* chances de sauver un homme autrement condamné à bref délai. Ce faisant, j'ai eu conscience d'imposer un difficile devoir, un pénible devoir au chirurgien dont le malade était l'ami.

Valait-il mieux croiser les bras et laisser la péritonite déjà déclaréeachever son œuvre ? J'ai dit non. Et maintenant, je dis : Il est faux, il est injuste de publier que M. X. est décédé des suites d'une opération ; il est mort des suites d'une perforation d'estomac malgré une opération entreprise avec un grand retard qui ne pouvait laisser beaucoup d'espoir de succès.

Dr M. R.

LES AIDES MÉDICO-SOCIALES EN FRANCE

La Croix-Rouge française vient de publier une deuxième édition de sa brochure sur l'enseignement des aides médico-sociales.

En effet, l'orientation actuelle de l'activité de la Croix-Rouge française dans le domaine social a amené son conseil d'administration à élargir le programme de l'enseignement des aides médico-sociales. Le nouveau programme diffère de celui qui avait été élaboré en 1940 particulièrement en ce sens que, tout en comprenant le même nombre de cours, il fait une plus large part à l'enseignement des soins aux blessés et aux malades (30 cours au lieu de 25 comme précédemment), de même qu'aux questions sociales (20 cours au lieu de 15).

Un règlement fixe les modalités de l'examen que sont appelées à subir les candidates, examen qui comprend trois épreuves et dont

les sujets sont fournis, pour toute la France, par la direction centrale de l'enseignement de la Croix-Rouge française.

Afin de permettre aux titulaires des diplômes « simple » et « supérieur » des anciennes sociétés de la Croix-Rouge d'obtenir le certificat d'aide médico-sociale de la Croix-Rouge française, il a été organisé, à titre transitoire, un enseignement complémentaire accéléré. Celui-ci comprend : 1. un rappel des notions d'hygiène générale, de prophylaxie des maladies contagieuses et de puériculture portées au programme des sessions normales d'aides médico-sociales ; 2. la totalité de la partie du programme des sessions normales d'aides médico-sociales.

Les sessions nécessaires à cet enseignement complémentaire ne pourront être organisées que jusqu'au 31 décembre 1942.

NOUVELLES DIVERSES

Quand on feuillette les registres de *La Source*, on est frappé de voir combien de modestes Sourciennes ont fait dans leur carrière œuvre grande et belle. M^{me} *Clara Loup-Golaz* est du nombre. Dans la lettre qu'elle nous écrivit dernièrement, elle rappela, en toute humilité et simplicité, ses débuts difficiles à *La Source*. Jeune villageoise effarouchée, elle avait conscience de ses lacunes, de sa gaucherie. Elle avait surpris, lors de sa première entrevue avec le Dr Charles Krafft, le regard inquiet de ce dernier : « Il devait se demander ce qu'il allait faire de moi ». Il ne ménagea pas les gronderies à la jeune élève ; mais il sut lui montrer la voie et lui communiquer une énergie tenace : « C'était la première fois que je me trouvais devant une telle valeur morale ; j'en ai été fortement impressionnée... Les conseils qu'il m'a donnés dans les moments pénibles m'ont aidé à vaincre bien des difficultés... Je me promettais de lui montrer que, malgré tout, j'arriverais à être digne de son enseignement ».

M^{me} Loup a tenu cette promesse ; elle a obéi sans réserve à l'appel de servir son prochain. On a fêté, le 9 août dernier, le vingtième anniversaire de l'œuvre qu'elle a créée : le Foyer de Commegny. Un foyer accueillant où sont venus se fortifier bon nombre de convalescents, d'isolés, de vieillards peu fortunés. Ce ne fut, au

début, qu'une petite maison de quatre pièces, avec un capital de roulement de 2 fr. Mais la foi et l'amour soulèvent les montagnes. Aujourd'hui, le Foyer compte trois maisons, soit trente pièces, encore insuffisantes pour répondre aux nombreuses demandes. L'organisation est fondée sur le principe de l'entr'aide. Les pensionnaires les plus robustes collaborent au travail de maison, sous la bienveillante direction de M^{me} Loup et de ses deux grands fils. Ainsi grandit cette belle œuvre, au travers de difficultés de toute sorte et d'après luttes. La Source s'associe à tous ceux qui ont exprimé à M^{me} Loup, le 9 août, leur reconnaissance, leur confiance et leur amitié.

Dans nos anciens postes de France.

Nous savions depuis quelque temps que la santé de M^{me} Emile Frantz, épouse du directeur de l'Hôpital de Metz, donnait de vives inquiétudes à sa famille. Nous venons d'apprendre sa mort, survenue le 2 septembre, à Autun, où elle s'était fixée, il y a quelques mois, avec son mari. M^{me} Frantz ne faisait que de rares apparitions à Belle-Isle ; mais elle participait presque toujours aux petites fêtes familiaires organisées par l'Hôpital à Pâques, au Premier août et à Noël. Nos Sourciennes étaient tout de suite conquises par sa simplicité souriante et sa douceur. Elles étaient touchées aussi par la manière dont elle leur témoignait son affectueux intérêt. Quelle Messine ne se souvient des magnifiques « pêches miraculeuses », toujours alimentées par la générosité de M^{me} Frantz ? Plus d'une, aussi, garde précieusement la ravissante tasse à moka que M^{me} Frantz avait placée, tel jour de Noël, à côté de son assiette, sur la grande table décorée par ses soins.

Notre chagrin s'accroît en pensant que M^{me} Frantz est morte loin de sa Lorraine. Elle avait tant espéré revoir le calme paysage familier, la chère vieille maison au bord de la Moselle grise, près de la cathédrale tutélaire. Toutes les anciennes stagiaires de Metz s'associeront à nous pour dire à M. le Dr Emile Frantz et à son fils, le Dr Robert Frantz, notre respectueuse et sincère sympathie. — Les événements douloureux et heureux s'enchaînent : quelques jours après la mort de M^{me} Frantz naissait à Paris le sixième enfant de M. le Dr et M^{me} Robert Frantz, une petite fille qui portera le beau nom de Marie-Lorraine.

A Héricourt est décédé, après une maladie de quelques mois, le Dr Gaulier. Le malheur de son pays avait été, pour ce grand patriote, une épreuve très douloureuse, et il semble que c'est le chagrin, plus que le mal physique, qui l'a emporté. Ainsi que le rappelait M. Vuilleumier dans le Journal de La Source d'octobre 1939, soixante-dix Sourcierres ont travaillé à Héricourt, sous la direction de ce chef compétent. Plus d'une fut déconcertée par sa rudesse, plus apparente que réelle. Mais son abord brusque ne cachait pas longtemps ses grandes qualités de cœur. Les autorités de La Source et toutes les anciennes stagiaires d'Héricourt garderont au Dr Gaulier un souvenir reconnaissant pour son précieux enseignement.

FAIRE-PART

FIANÇAILLES. — M^{1^{re}} Irène Berthoud et le Dr Jacques Burnier. — M^{1^{re}} Elisabeth Bourquin et le Dr R. Rychner.

MARIAGES. — M^{1^{re}} Mathilde Delafontaine et M. Hermann Jenzer, le 15 août, à Trimbach. — M^{1^{re}} Marguerite Savoy et M. Robert Abt, le 24 août, à Lausanne. — M^{1^{re}} Madeleine Sangleraz et M. Georges-Victor Baumgartner, le 29 août, à Genève. — M^{1^{re}} Madeleine Gaudin et M. C.-F. Landry, écrivain. — M^{1^{re}} Yvette Gillard et M. Pierre Ansermet, le 3 octobre.

NAISSANCES. — Georg-Peter-David, fils de M^{me} Emika Mousson-Biedermann, le 9 août, à Zurich. — Louisanne, fille de M^{me} Marcelle Fonjallaz-Paillard, le 21 août, à Lausanne. — Nicole, fille de M^{me} Julie Weissbrodt-Beerstecher, le 21 août, à La Source. — Antoinette-Berthe, fille de M^{me} Madeleine Schneiter-Amiet, le 24 août, à Lausanne. — Marie-Christine, fille de M^{me} Violette Schusselé-Sauter, le 4 septembre, à Genève. — Rosmarie, fille de M^{me} Ida Halter-de Palézieux, à Brugg. — Yves-Louis-Bertrand, fils de M^{me} Delphine Boiston-Champerlin, le 30 août, à Casablanca. — Bernard-Olivier, fils de M^{me} Madeleine Patry-Knodel, le 15 septembre, à Nyon.

DEUILS. — M^{1^{re}} Hilda Käppeli a perdu son père, et M^{1^{re}} Marie-Louise Cuche, un frère.

RÉUNIONS DE SOURCIENNES

L'été 1942 a connu une surabondance d'anniversaires, de célébrations, de camps de vacances et de cours de perfectionnement pour infirmières. Les Sourciennes se sont rencontrées en maints endroits et nous ont adressé d'aimables messages. Nous en reproduisons quelques-uns ci-dessous. Mentionnons auparavant une assemblée à LEYSIN, en mai. Convoquées par M^{me} *Morel* et invitées aimablement dans la salle de culte de Beau-Site, une trentaine de Sourciennes ont entendu M. *Jaccard* leur apporter le message de La Source. Le directeur a passé, plus tard, à Huémoz, où il a pu faire la connaissance d'une tout ancienne garde de La Source, M^{le} *Rosalie Dormond*, fidèle abonnée du Journal, toujours alerte malgré ses 84 ans.

LES RASSES s/SAINTE-CROIX, 17 août. — Trois Sourciennes envoient à leur école leurs meilleures salutations : Tante *Jeanne Simon*, du cours 1883 ; *Mathilde Morel-Anger*, du cours 1899 ; *May Weber*, du cours 1924.

NYON, 26 août. — « A toute La Source un cordial salut des Sourciennes réunies chez M^{me} *Barbey-Bize* » : *M. Gruber*, *B. Werner*, *B. Magnin*, *A. Bouffard*, *E. Frieden*, *D. Salvisberg*, *M. Barbey-Bize*.

BEX, 3 septembre. — « Bonne après-midi auprès de notre infirmière-major. Affectueux messages » : *N. Delacuisine*, *H. Grosjean*, *D. Berguer*, *J. Berche*, *L. Baatard*, *I. Szwarcbaum* et *I. Hack*.

MONT-PÉLERIN, 22 septembre. — « Un groupe de Sourciennes, missionnaires et candidates, réunies pour un cours où elles ont la joie de se retrouver ou de faire connaissance, vous envoient leurs bons messages » : *M^{me} O. Christen-Gilliéron*, *M^{les} M. Geiser*, *M. Desmeules*, *E. Hainard*, *C. Badertscher*, *A. Pasche*, *E. Cottier*, *J. Curtet*, *C. Donzé*.

Les premiers vendredi, à La Source, ont été très fréquentés cet été, à tel point qu'il fut parfois impossible de dresser les listes de présences. Ce fut le cas notamment en juillet, le soir où M^{le} *Lily Merminod*, pianiste, vint donner une admirable leçon-récital sur Bach. En septembre, M. le pasteur *Jules Vincent* parla du livre qu'il vient de publier sous le titre *Aux écoutes de la souffrance*.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette causerie dans notre prochain numéro où nous relaterons les manifestations du centenaire de Saint-Loup. Le 4 septembre, étaient présents, outre les Sourciennes de l'Avenue Vinet :

Mesdames *I. Aitken-Briod, O. Mutrux-Rebeaud, H. Léchaire-Pache, A.-M. Eschmann-Beday, D. Græser-Massin, M. Berger.*

Mesdemoiselles *E. Panchaud, E. Vionnet, E. Zbinden, A. Chappallaz, A. Badan, E. Stoky, L. Parisod, M. Langle, S. Tschumi, G. Guye, A. Diserens, M. Gaberel, M. Bollier, C. Chareyron, J. Goël, R. Matbez, M. Bérard, M. Thélin, S. Pinard, E. Ronco, B. Meyer.*

ASSOCIATION

Remise de service.

Les Cahiers circulants n'ont plus circulé pendant des mois. Maintenant, ils vont reprendre leur course et visiter de nouveau les petites Bleues. Je suis montée au Pavillon Bourget et c'est là que j'ai effectué ma remise de service à *Andrée Rosselat*. Elle se promet de veiller avec amour et fermeté sur les destinées de « Bluet », « Myosotis » et « Coquelicot ».

Inscrivez-vous nombreuses pour recevoir ces messagers et dites avec moi notre gratitude à notre chère compagne malade qui veut bien me remplacer.

GERMAINE VAUTIER.

Notre Home.

Notre souscription continue, elle est au ralenti en ce moment, mais point terminée. Un beau don de 1000 fr. de la Direction des affaires sanitaires du canton de Berne vient d'arriver, comme un encouragement pour un nouvel effort. Quel sera cet effort ? Que celles qui ont des idées à ce sujet nous les communiquent. Nous avons visité plusieurs maisons, demandé les prix des bâtiments qui nous paraissaient susceptibles de nous intéresser. Pour le moment, rien ne se précise encore ; nous attendons, mais il faut aussi que ce temps d'attente soit employé à préparer « notre Home », dans nos pensées, dans nos cœurs et en alimentant son fonds.

A. M.-O.

Onzième liste de souscription.

M^{me} Hélène Leyvraz, Genève, 6 fr. ; M. le pasteur F. Burnand, Lausanne, 5 fr. ; M^{me} de Freudenreich, Monnaz s. Morges, 20 fr. ; M^{me} Jacquenoud, Lausanne, 5 fr. ; Direction des affaires sanitaires du canton de Berne, 1000 fr.

Cotisations : M^{me} M.-E. Herzog, juillet-août-septembre, 30 fr. ; M^{me} Buache, avril-mai-juin, 18 fr. — Au total : 1084 fr.

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Listes précédentes | Fr. 21 406.60 |
| Onzième liste. | » 1 084.— |
| Total au 15 septembre. | Fr. 22 490.60 |

CALENDRIER D'OCTOBRE

Lausanne.

Lundi 5, à 14 h. 30 : Réunion amicale au Foyer.

Lundi 12, à 20 h. 15 : Réunion de l'Association au Foyer et invitation des élèves.

Lundi 19, à 20 h. 15 : Comité.

Lundi 26, à 20 h. 15 : Rencontre familiale à l'Hospice orthopédiqe. Sujet : « Aux écoutes de la souffrance », par M. le pasteur J. Vincent.

L'Association reprend son activité, mais qu'est-ce que l'Association si ce n'est vous, chères compagnes qui lisez ces lignes ? C'est pourquoi je demande à chacune d'entre vous, en particulier, de s'intéresser à votre société, au travail du comité et aux réunions. Mettez, dans la mesure du possible, vos soirées du lundi à part. Venez nombreuses à nos rencontres, faites-le par devoir, pour nous encourager et vous y trouverez, soyez-en sûres, un réel plaisir.

A. M.-O.

Genève.

Mardi 20, à 20 h. 30, au local de l'U. C. J. F., Taconnerie 5, 2^e étage. Première rencontre familiale de la nouvelle saison. Apportez des idées et du sucre ! Cordiale bienvenue à toutes les Sourciniennes.

M. R.

ADRESSES

- M^{me} Anne-Marie Eschmann-Béday, av. de la Gare 33, *Lausanne*.
M^{me} Jeanne Dutoit, rue Edouard Payot 8, *Lausanne*.
M^{me} Anne van der Wyk-Turrettini, rue Etienne Dumont 1, *Genève*.
M^{me} Frieda Schellenbaum, « Les Frênes », *Leysin*.
M^{me} Gabrielle Margot-Dutoit, av. de Cour 32 A, *Lausanne*.
M^{me} Julia Payot, av. des Alpes 152, *Montreux*.
M^{me} Idelette Bloch-Luginbühl, rue Caudillac 29, *Bergerac*, Dor-dogne (France).
M^{me} Ella Flowerdew-Wiegand, « Ridgelot », Mardley Hill, *Welwyn*, Herts (Angleterre).
M^{me} Pfenninger Simone, Clinique Dr Fischer, Champel p. *Genève*.
M^{me} Duruz Germaine, ch. des Paleyres 5, *Lausanne*.
M^{me} Patry-Knodel Madeleine, Rue Perdtemps, *Nyon*.
M^{me} de Beaumont Irène, Clinique des Charmettes, ch. de Mornex, *Lausanne*.
M^{me} Barbey-Bise Marguerite, Avenue Viollier, *Nyon*.
M^{me} Mermoud Adèle, Chirurgie, Hôpital Cantonal, *Genève*.
M^{me} Sueur Louisa, Clinique Drs Martin, Champel p. *Genève*.
M^{me} Sommer Hedwige, Pouponnière de Granges-Canal, *Genève*.
M^{me} Terrisse-Schalbetter Rose, Rue Rotschild 11, *Genève*.
M^{me} Chabanel Denyse, Clinique psychiatrique, Bel-Air p. *Genève*.
M^{me} de Saussure-Monod Marthe, *La Croix* s/Lutry.
M^{me} Roos-Charrière Olive, Pfarrhaus, *Wagenhausen* (Thurg.).
M^{me} Dubois Edmée, Ch. des Paleyres 5, *Lausanne*.
M^{me} Christen-Gilliéron Olga, Fleurettes 43, *Lausanne*.
M^{me} Mercier Simone, Bd Grancy 13, *Lausanne*.
M^{me} Valencien Renée, Clinique du Dr Fischer, Champel p. *Genève*.
M^{me} Hennessy Doreen, Hospice orthopédique, *Lausanne*.
M^{me} Perret Madeleine, Gundoldingerstrasse 95, *Bâle*.
M^{me} Fawer Marthe, Maison de retraite du Petit-Saconnex, *Genève*.
M^{me} Abt-Savoy Marguerite, Ch. de la Fauvette 2, *Lausanne*.
M^{me} Baumann Lilia, Hospice de l'Enfance, *Lausanne*.

- M^{me} Bornand-Peytrignet Caroline, Grande Rue, Maison Arn,
Chexbres.
- M^{me} Madeleine Cardis, Avenue Saint-Paul 16, *Lausanne*.
- M^{me} Suzanne Cerutti, pressa Donna Irène Sella, 4, via Zaccaria,
Milan.
- M^{me} Jeanne Cornilescu, Grand-Hôtel, *Leysin*.
- M^{me} Delacrétaz Louise, *La Praz* (Vaud).
- M^{me} Jenzer-Delafontaine Mathilde, Feld, *Trimbach* p. Olten.
- M^{me} Favre-Mercanton Jeanne, Ch. Mornex 21, *Lausanne*.
- M^{me} Meylan Ellen, « *La Rochelle* », *Vaumarcus*.
- M^{me} Monachon Valentine, *Gollion* (Vaud).
- M^{me} Montandon Marcelle, Infirmerie de Lavaux, *Cully*.
- M^{me} Ramseyer-Reymond Jeanne, rue Pierre Fatio 27, *Genève*.
- M^{me} Rossier Esther, « *Vers-la-Rive* », *Vaumarcus*.
- M^{me} Roulin Jeanne, « *Le Foyer* », *Sainte-Croix*.
- M^{me} Schnorf Suzanne, Krankenhaus, *Grabs* (Saint-Gall).
- M^{me} Schellenbaum Frieda, Talgutstr. 25, *Winterthur*.
- M^{me} Chatelan Marthe, « *Le Chalet* », *Leysin*.
- M^{me} Schneitter Anna, Ch. des Diablerets 8, *Lausanne*.
- M^{me} des Tombe Meta, New Cross Hospital, *Wolverhampton*, Angl.
- M^{me} Zürcher-Kormann Louise, Serre 59, *La Chaux-de-Fonds*.
- M^{me} Schneider Madeleine, « *Beau-Site* », *Leysin*.
- M^{me} Knodel Doris, « *Beau-Site* », *Leysin*.
- M^{me} Genier Yvette, Place d'armes 8, *Carouge* (Genève).
- M^{me} Rochat-Reymond Céline, Ch. Montétan 12, *Lausanne*.
- M^{me} Baumgartner-Sangleraz Madeleine, Route des Acacias 6,
Genève.
- M^{me} Gilliéron Alice, Foyer-Source, Av. Vinet 31, *Lausanne*.
- M^{mes} Waridel Isaline, Stocky Edith, Hadorn Renée, Schneider
Hedwige, Sauser Lydia, Porret Olga, Clinique psychiatrique,
Bel-Air, p. Genève.